

Communication

REF : DC2013002

Signataire : FM

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Convention annuelle entre la commune d'Aubervilliers et l'association Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA) pour l'année 2014.

EXPOSE :

L'association Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA) est spécialisée dans le traitement informatif de l'actualité locale. Elle édite un journal d'informations locales d'une périodicité mensuelle et réalise des vidéos sur la vie de la ville.

Au regard de ce savoir-faire, la Commune d'Aubervilliers décide de soutenir cette association pour que soit fournie une information de qualité à la population d'Aubervilliers.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer cette convention annuelle pour l'année 2014 et de permettre le versement d'un acompte des 5/12èmes de la subvention de l'exercice antérieur avant le vote du budget primitif.

Le montant définitivement alloué est précisé dans la délibération générale d'attribution pour toutes les associations, établie annuellement par le service des finances.

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

N° 359

Direction Générale des Services / Direction de la Communication

Communication

REF : DC2013002

Signataire : FM

OBJET : Convention annuelle entre la commune d'Aubervilliers et l'association Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA) pour l'année 2014.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention avec le Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA)

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen "Tous ensembles pour Aubervilliers" s'étant abstenus.

DELIBERE :

APPROUVE les termes de la convention annuelle avec l'Association « Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers », pour l'année 2014 et autorise le maire à la signer.

Le Maire adjoint
Omar AIT BOUALI

Reçu en Préfecture le : 29/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 29/11/2013

Le Maire Adjoint
Omar AIT BOUALI